



Titre de sejour,en cas de divorce pour abus

Par **sheryne77**, le **02/04/2013** à **22:36**

bonjour

voila je suis française marié en algerie en 07/2011

mon époux est venu en france en mai 2012 après 15 jours j'ai surpris des choses très blessantes de suite j'ai souhaité divorcé ce dernier m'a menacé qu'il ne signe pas de divorce si je ne signe pas dans quatre ans
ce que j'ai refusé

je suis handicapé je souffre de plusieurs phobies je suis en rechute depuis ce problème donc il m'a été impossible de me déplacer pour faire les démarches

j'ai découvert par hasard qu'il a déjà la carte d'un an et il travaille il perçoit un bon salaire alors qu'il m'a dit qu'il n'avait rien

depuis que je l'ai démasqué il me fait la pression et le chantage qu'il ne divorce pas si j'alerte le préfet du fait qu'il a pris mes papiers à mon insu pour faire ses démarches
je souffre car coincé je ne sais quoi faire
merci de m'aider

c'est un SOS que je vous lance
du fait de ma phobie je me sens prisonnière et sans défense

Par **citoyenalpha**, le **11/04/2013** à **04:14**

Bonjour

faîtes un courrier recommandé auprès de la préfecture de votre domicile afin de l'informer de la situation. Vous joindrez à votre courrier une copie de votre CNI.
Vous préciserez bien à la préfecture ne pas avoir fourni , si tel est le cas, de document signé de votre main.

Prenez rendez vous auprès de votre médecin pour obtenir une attestation de votre état de santé pouvant justifier une vulnérabilité.

Prenez rendez vous avec un avocat pour commencer les démarches pour le divorce et vous assister. Vous pouvez demander au préalable l'aide juridictionnelle totale ou partielle en fonction de vos ressources. Vous trouverez en mairie de nombreux renseignements pouvant vous aider dans vos démarches.

Si vous avez des proches il conviendrait de les informer de la situation.

Restant à votre disposition

Par **sheryne77**, le **16/04/2013** à **23:24**

merci a vous pour les conseils

j ai déposé une main courante pour vilences et abandon de domicile

jai pu pour la première fois depuis plu dun an me deplacer plus lin de mon domicile

j ai vu un avocat vraiment exeptionnel qi ma rebousté

jai envoyé un mail a la pref jai reçu lacusé de reception

je suis tré contente et ému de ce qe jai accompli en si peu de temps

la prefecture qi n communique papar tel a accepté de prendre note de mes dire la personne était tre disponible et comprehensible

aujourd'hui mon avocat ma apri qe la demande en divorce est parti
jeme sen déjà libéré jen oublierai jamais ces souffrance et cet oression

merci à tout ce bo mondeqi ma permi de merelever

j aimerai savoir s il peut demander un changement de statut étant
donné qil a un cdi et qon a plus d un an de mariage

merci d avance et j espère q après cela je pourrai soutenir d autre à mon tour

Par **citoyenalpha**, le **18/04/2013 à 05:01**

Si la préfecture lui retire son titre de séjour le changement de statut n'est point possible.

La préfecture émettra automatiquement une OQTF.

Il lui appartiendra de tenter d'obtenir un autre titre de séjour dans le temps imparti. Très compliqué à obtenir sans motif de droit.

Restant à votre disposition

Par **sheryne77**, le **18/04/2013 à 19:05**

merci pour les conseil et le soutien

svp je voudrai savoir si cela est vrai dans le cadre du droit

que tout conjoint algerien avec un an de mariage et plus de 6mois de vie commune acquiert son titre de 10ans de plein droit et prait il qil ya eu des precedent et la cour a ordonné à certain prefet de restituer les titre

car cela relève des accort franco/algerien

si c est possible dites moi en qoi consiste réellement la vie commune au regart de la lois car j était sous le même toit de mon conjoint étant donné que c était tjrs mon domicile qi est celui de mes parent

ben entendu ma mère na pu le virer car cé son neveu

et la pression familiale et le chantage affectif ma mère a eu pourson compte

merci d avance sachant qeje me sui éparpillé dans mes gestion cela refléte bien mon état actuel

Par **sheryne77**, le **22/04/2013 à 23:45**

bonsoir citoyenalpha

je suis très attaché à vos conseil et éclairage

il me tarde de lire une suite de votre part

avec mes remerciements anticipés

Par **sheryne77**, le **29/04/2013 à 01:11**

aidez moi svp

ya t il qequn qui puisse maider et m apporter des éclairages
merci

Par **hayet48**, le **03/05/2013** à **22:11**

bonsoir sheryne77.je suis désolée pour ton histoire ; j'aurai bien voulu taider mais je connai pas tres bien comment ca marche les choses ici cest tt dépend de chaque prefcture en fait. moi aussi j'ai des souci par rapport a ma carte résident de 10 ans je risque kil m la retire et j demande toujours de laide des situations comm la meinne comme je connai pa tres bien la loi ici mais sans espoir j'ai eu aucune réponse je me sens perdu dan c monde ma vie est foutue koi j'ai jamai imaginé k ma vie ca va etre celle la mais je di toujours hamdolah ..DIEU avec nous ma belle ne te désespere pas .salam

Par **sheryne77**, le **04/05/2013** à **17:30**

merci hayet48 pour ton soutient
a mon tour je te donne beaucoup de courage
ne t inkiette pas j'ai lu qu on ta demandé dautre papier
donc cé en bonne voix
même o pire tautas surement celle dun an et puisque tu travaille le reste s en suivra j'ai lu plusieurs cas comme toi tu na pa eu d oqtf donc cé bon signe en plus ton mari a reconnu son comportement qui va a l encontre des principes du mariaae et la vie commune
bonne chance